

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2022-030

Date de convocation : 20 septembre 2022

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres votants : 16

L'an deux mille vingt-deux, le 27 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, FERLET, MARTIN, BURLET, BAREILLE, BOBICHON, COQUARD, GROSSIORD, BOICHON, BOUKACEM, AIGLON.

MMES MABON, NEVEU, BELIER-COLLONGE, NELIAS.

Secrétaire de séance : M. BOBICHON Jean- Jacques

Objet : Allègement des factures d'eau pour les agriculteurs suite à la sécheresse de l'été 2022

M. le Président explique qu'à la suite de la sécheresse de l'été, la FDSEA69 et les Jeunes Agriculteurs du Rhône ont écrit conjointement, aux différents services d'eau, afin de demander qu'un tarif différencié important soit appliqué aux agriculteurs en fonction du volume utilisé. Il était également demandé la possibilité de prendre l'eau sur les bouches incendie.

Différentes réunions au sujet de la sécheresse et des conséquences sur l'agriculture ont eu lieu courant août sous l'égide de la Préfecture et du Département.

Pour l'utilisation des poteaux incendie, le SIDESOL a précisé que cela ne pourrait être une solution qu'en dernier recours et que l'ouverture du poteau ne pourrait être faite que par un agent du service des eaux (utilisation des poteaux réservée au service incendie, risques de pollution accidentelle et perturbation du réseau)

Pour la demande de tarif différencié, il a été proposé de reconduire l'allègement qui avait été délibéré le 27/02/2018 à la suite de la sécheresse de 2017, et qui prévoyait, sur demande expresse faite par l'agriculteur, d'effectuer une remise de 80% de la part syndicale sur la surconsommation de 2017 par rapport à la consommation de 2016 (à partir de 20m3 de surconsommation).

Suez s'engageant à faire la même remise sur sa part.

Il est précisé que sur l'ensemble du territoire du SIDESOL, seuls 3 agriculteurs ont bénéficié de cette remise en 2018 (remises faites pour 190.92€, 75.83€ et 1065.53€). L'eau potable n'ayant que peu servie pour abreuver les bêtes.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide**, sur demande expresse faite par l'agriculteur, d'effectuer une remise de 80% de la part syndicale sur la surconsommation de 2022 par rapport à la consommation de 2021 (à partir de 20m3 de surconsommation) en faveur des agriculteurs ayant subi la sécheresse de 2022.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé tous les Membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Secrétaire de séance
Jean-Jacques BOBICHON



Le Président
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 13/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200080786-20220927-2022_030-DE